NON-OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE PRONONCÉE
PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

N° DP 033 037 26 00061 déposée le 04/09/2026 Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 12 OCT. 2026	
Par :	EURL CONFORT HORIZON représentée par Monsieur GARREAU Mickaël
Demeurant à :	858 Route de Castelnau sur Gupie 33580 ST VIVIEN DE MONSEGUR
Sur un terrain sis à : Parcelle(s) : Superficie :	9 Impasse de Languit 33640 BEAUTIRAN B 673 870 m²
Nature des Travaux :	Installation panneaux photovoltaïques (10)

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,
Vu la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 8 décembre 2020,
Vu la modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 17 juin 2024,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la vallée de la Garonne Secteur Cadaujac-Beautiran approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2005,

Vu l'avis sans observation de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) en date du 07/10/2026,

ARRETE

Article unique : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition.

BEAUTIRAN, le 08 OCT. 2026

Le Maire,
Philippe BARRÈRE

MAIRIE de BEAUTIRAN 33 (Gironde)